

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 13/05/2025

DECISION N° 20250513_B_063

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Étaient excusés représentés : Yves BOMPUIS : Pouvoir
donné à M. RIVET, Nathalie JOLIVET : Pouvoir donné à
M.VIAL

Était excusé : Patrick Bruno MARCON

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Hôtel d'entreprises de Saint Just Malmont : Renouvellement de la convention
d'occupation précaire (bail) à passer avec la Société MIX PROCESS**

Le Bureau,

N° 20250513_B_063

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation précaire (bail)
à L'hôtel d'entreprises de St Just Malmont à passer avec la Société MIX
PROCESS, dont le siège est Lieu-dit Pleyne – Saint Didier en Velay, aux
conditions suivantes :
 - Module : 2 et 3 de 166,08 m²
 - Durée : 12 mois
 - Loyers mensuels chargés HT : 1 939,91 HT
 - Charges mensuelles : 319,28 €
 - Provisions charges mensuelles HT : 343,00 € (rajout de 43 € d'eau)
 - Prise d'effet : du 16/05/2025 au 16/05/2026(révision du loyer : le 1^{er} janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers
des Activités Tertiaires (ILAT) du 3^{ème} trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise Monsieur le Président à signer ledit renouvellement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Cette décision annule et remplace la décision 20250415_B_035

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 13 mai 2025

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250513-20250513_B_063-AU
Reçu le 22/05/2025